

APPEL À PARTENARIAT

Collectivités en régions
Auvergne-Rhône-Alpes et
Bourgogne-Franche-Comté

SEPTEMBRE 2021



AMÉLIORER LE **FONCTIONNEMENT DES PÔLES D'ÉCHANGES** DE VOTRE **TERRITOIRE**

Les politiques de mobilité se doivent aujourd'hui de mettre l'accent sur les solutions de déplacements alternatives à l'usage individuel de l'automobile pour favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les pôles d'échanges ont à ce titre un rôle essentiel à jouer, en permettant un accès aisé aux différents modes de transport et en facilitant l'intermodalité des déplacements.

Ce partenariat s'adresse aux collectivités qui s'interrogent sur la qualité d'usage de leurs pôles d'échanges ou plus globalement sur l'opportunité de lancer un projet de réaménagement de ceux-ci. Le Cerema Centre-Est souhaite mobiliser trois à cinq collectivités volontaires pour expérimenter une méthode légère de diagnostic des pôles d'échanges et définir conjointement de premiers principes d'action visant à améliorer le fonctionnement de ces lieux.

UN PROJET PARTENARIAL

Le Cerema Centre-Est se mobilise à vos côtés pour **évaluer** votre pôle d'échanges et identifier les **opportunités** à saisir afin d'améliorer son fonctionnement et le confort d'usage offert aux utilisateurs. Cette **expertise partagée**, menée sur un **temps court**, permettra de définir des pistes concrètes d'action sur l'organisation intermodale du pôle, sur son insertion urbaine et sur sa qualité d'usage. Ce partenariat original est l'occasion :

- pour le Cerema, de perfectionner une méthode de diagnostic-flash des pôles d'échanges ;
- pour la collectivité, d'être mieux armée pour entreprendre ensuite, si elle le souhaite, des améliorations ou un projet de réaménagement partenarial du pôle d'échanges.



PARTENAIRES RECHERCHÉS

Vous êtes une **commune** ou un **établissement public de coopération intercommunale** situé en région Auvergne-Rhône-Alpes ou en région Bourgogne-Franche-Comté.

Vous souhaitez **trouver des idées et des principes** pour **organiser ou améliorer un pôle d'échanges** autour d'une gare ferroviaire, d'une gare routière, d'une aire de covoiturage... afin qu'il soit efficace et agréable pour ses usagers.

LA CONTRIBUTION DU CEREMA

Le Cerema Centre-Est assurera les missions suivantes :

- Le pilotage du partenariat global ;
- Le pilotage de la démarche spécifique à chaque collectivité partenaire, c'est-à-dire :
 - L'organisation du diagnostic de terrain,
 - La formulation des principaux enjeux et de pistes d'action,
 - La présentation du travail aux élus et éventuellement à des partenaires potentiels ;
- La mobilisation d'une équipe multidisciplinaire, couvrant des domaines diversifiés : services de mobilité, intermodalité, espaces publics, modes actifs, stationnement, insertion urbaine, accessibilité ;
- L'organisation d'un séminaire de restitution des enseignements issus de cette coopération avec les collectivités partenaires.

LA CONTRIBUTION ATTENDUE DES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES

Les collectivités partenaires contribuent au projet par :

- L'organisation de l'information et des échanges avec des acteurs locaux, notamment pour l'obtention éventuelle d'une autorisation d'enquête auprès du gestionnaire du pôle d'échanges ou des autorités organisatrices concernées ;
- La participation au diagnostic de terrain et à l'analyse des résultats par la mobilisation, aux côtés de l'équipe-projet Cerema, d'un ou deux collaborateurs ;
- Éventuellement, l'organisation d'une restitution avec les acteurs locaux contribuant au fonctionnement du pôle d'échanges ou qui pourraient être impliqués dans un projet futur ;
- La participation au séminaire de restitution.

CALENDRIER

DÉBUT SEPTEMBRE 2021

Diffusion de l'appel à partenaires

JUIN 2022

Séminaire de restitution



D'ICI LE 10 NOVEMBRE 2021

Sélection des collectivités partenaires

NOVEMBRE 2021 À MAI 2022

Travail partenarial avec chaque territoire



Gare multimodale Romans-sur-Isere © Flickr



Gare routière Beauvais © Flickr

MODALITÉS FINANCIÈRES



Le programme fera l'objet d'un cofinancement entre le Cerema et les collectivités partenaires, avec une prise en charge du Cerema à hauteur de 50 %.

Chaque collectivité partenaire pourrait être amenée à contribuer au partenariat à hauteur de 6 000 à 12 000 euros HT selon le niveau de complexité du pôle d'échanges et le niveau de mobilisation de ses équipes.

CONTACTS CEREMA

Pour davantage d'information et pour candidater, vous pouvez nous contacter :

partenariat-pem-aura-bfc@cerema.fr

N'hésitez pas à accompagner votre candidature d'une présentation rapide de votre pôle d'échanges et des questions/enjeux auxquels vous devez faire face aujourd'hui